

Le 5 juillet 2019

**Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Députés,
Messieurs les Sénateurs**

Cela fait des années que nous dénonçons l'appauvrissement et l'éloignement progressif des services publics dans les territoires, qu'ils soient ruraux ou périurbains.

A force de réduction des moyens et des effectifs, de la fermeture progressive des structures et de la réduction des horaires d'ouverture des guichets, le citoyen se retrouve dans la difficulté, voire l'impossibilité de faire valoir ses droits.

La dématérialisation des procédures, sans alternative, loin de simplifier les démarches administratives, entraîne isolement et exaspération des usagers les plus faibles.

Le maillage territorial des Finances Publiques s'est vu progressivement réduit avec la fermeture de plus de 700 Centres des Finances Publiques depuis 2012, une dizaine en Ardèche.

La Direction Générale des Finances Publiques a décidé de passer un cran au-dessus en sabordant le service public de proximité

La direction locale a dévoilé ses plans de « géographie revisitée » pour l'Ardèche :

→ fin de l'encaissement en numéraire aux guichets dès 2020.

→ nouvelle organisation selon un principe de "front office" et "back office", les MSAP (renommées Maisons France Services que vous devrez financer sur votre propre budget) ou autres permanences, récupérant l'intégralité de l'accueil physique de premier niveau.

Aucun agent des finances n'y sera affecté. La DDFIP ne tiendra que des permanences ponctuelles et exceptionnelles, ou par visio-conférence. Le traitement d'une situation plus complexe devra donner lieu à rendez vous (où? Les agents de la DDFIP ne se déplaçant que si plusieurs rendez-vous ont été pris.....).

Cela pose problème si l'on se confronte à la réalité du terrain : nombre de nos usagers les plus précaires nous sollicitent parce qu'ils sont dans une situation d'urgence financière, suite par exemple à des saisies sur compte bancaire, incompatibles avec les délais de prise de rendez-vous...

→ **suppression de toutes les trésoreries encore existantes** du département et concentration des opérations de dépenses et recettes des collectivités territoriales dans trois Centres de Gestion Comptable (Annonay (01/01/2021), Aubenas (01/01/2020), Privas (01/01/2022)).

→ mise en place de conseillers des collectivités locales chargés du conseil budgétaire, comptable et financier (matérialisés sur la carte par des points rouges) et déconnectés de la fonction de comptable public.

Il est prévu que ces « VRP » disposent d'un bureau dans chaque communauté de communes, mais un même conseiller couvrira le territoire de plusieurs EPCI, tout en ayant aussi un bureau au sein du back office.

Difficile de croire dans ces conditions que la relation sera identique ou plus efficace avec les élus. Enfin la réactivité nécessaire pour certaines opérations (en recette ou en dépense) en

pâtira également.

→ Suppression du centre des impôts de Le Teil. Le service des entreprises a déjà été transféré à Privas, celui des particuliers sera transféré à Aubenas (01/01/2023 ou avant).

→ Service Impôts des Entreprises de Tournon (SIE) devient une simple antenne provisoire du SIE d'Annonay (01/01/2022).

→ Service Impôts des Entreprises d'Aubenas (SIE) devient une simple antenne provisoire du SIE de Privas (01/01/2021).

→ Service Impôts des Particuliers d'Annonay (SIP) devient une simple antenne provisoire du SIP de Tournon (01/01/2023 ou avant).

→ Service Impôts des Particuliers de Privas (SIP) devient une simple antenne provisoire du SIP d'Aubenas (01/01/2023 ou avant).

→ Trésorerie Hospitalière à Joyeuse

Toutes les antennes mentionnées ci-dessus n'auront qu'une durée de vie très limitée (2 ans maximum).

Conséquences pour l'accueil aux usagers :

Plus généralement, la géographie des implantations revisitée et réduite à la portion congrue aboutira à la fois à la mobilité forcée des personnels, soit autant de familles qui devront quitter leur résidence rurale, déscolariser leurs enfants des écoles de village, pour se rapprocher des villes, et à l'éloignement du Service Public des usagers.

Et pourtant, les ministres disent que leur priorité est l'amélioration des conditions de travail et qu'ils sont sensibles à l'urgence climatique!

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald Darmanin, dans son courrier envoyé aux élus, parle de remettre en place des services publics plus proches et plus efficaces pour les citoyens.

Le projet semble multiplier les points de contact, dits « accueil de proximité » et matérialisés par une multitude de points bleus sur la carte. Il garantit une présence de la DGFIP dans 36 communes ardéchoises...

Mais ne vous y trompez pas, il ne s'agit que de communication car notre direction locale ne peut garantir une présence pérenne du fait des suppressions d'emplois qui s'accroissent et qui posent d'inévitables problèmes de gestion de personnel.

Au final, on ferme donc des accueils fiscaux pérennes pour les remplacer par des permanences périodiques , sans garantie de pouvoir les assurer au final.

Conséquences pour les collectivités locales :

L'État se déleste encore un peu plus de ses missions traditionnelles aux dépens des collectivités locales.

Indirectement, c'est votre accueil qui va être impacté. En effet, les usagers, perdus dans les méandres du tout numérique et l'impossibilité de joindre un agent des Finances Publiques, s'adresseront à la seule administration encore ouverte dans nos territoires : votre mairie ou la communauté de communes...

Le projet fera officiellement l'objet d'une concertation courant octobre avec les élus locaux. Cependant, le projet est déjà bien établi et la discussion ne devrait porter que sur la marge .En fait de concertation, il s'agira seulement pour notre Direction de vous convaincre du bien fondé de ce plan ministériel.

